

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Monsieur David Houlmann	PS
Monsieur Grégory Rochat	Les Vert-e-s, rapporteur
Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le mardi 31 mars 2026 à la Bibliothèque de la Ville en présence de M. Théo Bregnard, Conseiller communal, chef de dicastère et de Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal), et tour à tour, des personnes suivantes :

- M. Xavier Huther (Muzoo)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Ouest (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- Mme Marie Lea Zwahlen, déléguée aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / École obligatoire (EOCF)

Il y a peu de variation au sujet de l'engagement du personnel enseignant, mais la direction fait état de difficultés à repourvoir certains postes.

La situation du poste d'éducateur au Collège des Endroits n'est pas encore complètement clarifiée, malgré un besoin évident de le pérenniser. La situation particulière du quartier Forges-Endroits, avec un taux d'aide sociale élevé et un taux de formation très bas, conduit à de nombreux enjeux socio-éducatifs d'importance. Le lien de proximité tout comme les activités permettent d'avoir actuellement un climat de collège qui s'apaise.

Au niveau cantonal, l'organisation scolaire reposait jusqu'à présent sur une distinction entre formation spécialisée et formation régulière. Dès l'année prochaine, tous les élèves seront intégrés en formation régulière, avec la mise en place d'un plan de mesures individualisé et d'ajustements répondant à leurs besoins spécifiques. Cette évolution s'accompagne d'un changement de statut visant à éviter la catégorisation des élèves. Lorsque les besoins nécessitent des ajustements trop importants, une orientation vers une classe spéciale s'imposera. Cette approche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'inclusion et d'accroître la perméabilité entre les différents dispositifs.

Un commissaire pose la question de la place laissée aux élèves qui n'ont pas de difficultés. La différenciation pédagogique doit tenir compte de l'ensemble des élèves et doit être pensée pour toutes et tous. Il est important de rester attentif aux besoins de celles et ceux qui ont de la facilité ou de l'avance. La gestion d'élèves différents reste au cœur de la pédagogie.

Les efforts se poursuivent au Cycle 1 pour la gestion des classes et de la diversité des élèves. La création d'un groupe de travail cantonal permettra de mieux appréhender la situation. Disposer d'un duo pédago-éducatif permettrait une entrée plus sereine dans la scolarisation et s'avérerait plus que nécessaire dans une situation qui reste fragile.

Un autre dossier important est celui de la mise à jour du concept de prévention incendie qui comprendra deux exercices d'évacuation par année et par collège. Les classes en appartement seront également concernées.

L'action *Sapin solidarité*, regroupant différents clubs-services de la région aidera, cette année, les familles d'un tiers des élèves (250) pour leur départ en camps.

Au niveau des ressources humaines, la direction de l'EOCF fait face à une situation qui demeure fragile avec plusieurs absences et un départ ; certaines situations complexes prennent beaucoup de temps et d'énergie.

L'exercice comptable 2025 a montré un léger solde positif. À noter que sur le centre 455, l'EOCF doit désormais s'acquitter de frais d'utilisation pour les infrastructures gérées par le Service des sports qui peut ainsi récupérer une somme importante du fait qu'il facture la TVA sur les locations. Bien qu'il s'agisse d'une surcharge pour l'École, c'est surtout une rentrée conséquente pour les Sports et la Ville.

Concernant la planification de rénovation de certains bâtiments vétustes, l'urgence est constatée sur l'enveloppe du bâtiment de Bellevue. Dans ce projet, il s'avérera pertinent d'y intégrer quelques classes pour décharger d'autres collèges. La direction relève également le manque de salles particulières (économie familiale, sport et sciences) auquel il a fallu répondre par des adaptations d'horaires pas toujours idéales.

Au sujet de la politique sur les appareils connectés, l'EOCF interdit déjà leur utilisation dans le périmètre scolaire depuis plusieurs années, sous réserve d'une autorisation pédagogique. Ils sont aussi interdits lors des camps, de même que les groupes de messageries instantanées entre parents et enseignant-e-s.

Un commissaire demande quelle est l'attention portée à certains élèves du Cycle 3 dont les difficultés pourraient passer inaperçues au vu des classes nombreuses. Une attention particulière est portée aux élèves qui présentent un taux important d'absentéisme, indicateur de problématiques à approfondir. Deux outils sont à disposition pour y répondre : les mesures OASIS (Outils d'adaptation scolaire et d'insertion sociale) et le dispositif Intermède (ateliers organisés par l'École, le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, le médecin scolaire et des partenaires).

L'augmentation de charges dans le poste 3105010 "Denrées alimentaires, boissons" (leçons d'économie familiale) résulte du fait que les circuits courts sont désormais privilégiés. En revanche, certains commerces locaux ne peuvent pas répondre au cahier des charges demandé. À noter encore que les classes du Cycle 1 se rendent au marché dans un objectif de sensibilisation aux circuits courts. Toujours concernant l'éducation alimentaire, comprendre les bénéfices d'une bonne alimentation fait partie intégrante du plan d'étude romand.

Un commissaire fait remarquer la problématique de recrutement au sein du Parlement des Jeunes, tout comme l'engagement bénévole ou citoyen. Ces thématiques d'éducation à la citoyenneté font partie des cours de MCC (monde contemporain et citoyenneté).

Concernant le projet d'engagement d'une infirmière en psychiatrie, il a été relancé au Centre de santé scolaire avec pour objectif de trouver un équilibre financier grâce aux subventions de l'État.

Enfin, au sujet des frais d'impression et de photocopies, tout est centralisé à l'administration avec un montant pour l'ensemble des secrétariats. Quant aux copies des enseignant-e-s, elles sont imputées à l'informatique.

490 / Intégration et cohésion sociale

Le LOCAL et la carte citoyenne restent deux dossiers centraux du Service.

Depuis son lancement, 2'400 personnes, de 46 nationalités différentes, et aux parcours et besoins variés, ont été touchées par le LOCAL et ses prestations.

Le service accorde une attention particulière à l'accueil des personnes qui s'installent nouvellement à La Chaux-de-Fonds, avec une part de 60% de personnes étrangères.

Les questions de médiations culturelles pour favoriser la participation occupent également le service. Des bons sont notamment offerts pour les musées via la carte citoyenne. L'impact demeure mesuré, la gratuité ne renforçant pas la légitimité à entrer dans les lieux culturels. Dès lors, une nouvelle proposition de balades culturelles a été mise en place récemment et avec succès. Parallèlement un projet test de visites-découverte a été mené avec Muzoo. Le résultat est encourageant et l'idée est d'étendre le concept à tous les musées.

Le Service travaille sur une deuxième phase test de la carte citoyenne avant de soumettre un rapport au Conseil général. Cette phase devrait permettre d'interfacer la carte avec le guichet unique, afin notamment de retrouver ses billets et abonnements, tout en souhaitant déployer la carte au sein de la population pour permettre de renforcer l'appartenance à la cité. De même, un espace d'information dédié à la vie de la Ville sera créé.

Dans un même esprit de collaboration inter-services, cette fois avec la Jeunesse et l'EOCF, la cartographie de l'ensemble des activités sportives réalisée l'an dernier s'est étendue aux clubs et associations et devrait donner lieu à une plateforme dédiée.

La déléguée informe d'une augmentation du racisme global dans la société, montrant ainsi la nécessité de faire un travail de fond par rapport au racisme systémique, souhaité par ailleurs par la Confédération qui vient de lancer la première stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme.

La contribution de la Ville s'articule essentiellement dans le cadre de la feuille de route pour une administration exemplaire, avec entre autres des recommandations en matière de communication ainsi que des formations proposées au personnel. Une Charte de la diversité a récemment été adoptée par le Conseil communal, permettant ainsi de montrer l'engagement des Autorités.

Le Service travaille également de concert avec l'EOCF pour assurer un suivi au sein même des familles, parfois éloignées du système. L'association RECIF, qui a vu sa subvention augmentée, et l'EPER ont joué un rôle important avec le projet FLORA, dont l'objectif est de faciliter l'intégration des enfants qui vont entrer à l'école ainsi que du soutien aux parents pour une meilleure compréhension du milieu scolaire.

Le poste d'éducateur social financé par le Canton et initialement reconduit jusqu'en juillet 2026, sera renouvelé au Collège des Endroits. Le souhait est qu'il puisse à terme intégrer la stratégie cantonale de gestion de l'asile, les besoins de l'École en matière d'intégration n'étant plus à démontrer.

Enfin, la déléguée indique la liste importante de subventions octroyées. Ces soutiens sont rendus possible grâce au financement du Canton à hauteur de CHF 40'000.- destiné aux projets associatifs. Il est aussi relevé que le soutien à Latitude21 a repris en 2025 et a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 10'000.- au compte de résultat.

Un commissaire demande des nouvelles du projet de binômes Caritas, qui accompagne des personnes migrantes intéressées par des activités sportives. Une trentaine de binômes ont été mis en place permettant un travail de proximité avec tous les clubs sportifs.

Il est demandé si l'augmentation de la subvention à RECIF est en lien avec le rôle tampon que joue cette association entre les familles et l'école. La déléguée le confirme.

À la question des démarches et critères pour le dépôt et le soutien ou refus de projets associatifs, la déléguée indique que toutes les associations sont rencontrées une fois leur projet envoyé. Ce dernier doit se dérouler à La Chaux-de-Fonds, favoriser le vivre-ensemble, lutter contre la discrimination et valoriser la diversité.

Pour répondre à un commissaire demandant si un soutien de la Confédération est reçu par le Service, la déléguée lui répond que le Canton redistribue ce qu'il reçoit de la Confédération.

Unanimentement, la déléguée est remerciée pour l'investissement et le dynamisme du Service, notamment en matière de projets menés conjointement avec d'autres services.

500 / Service des affaires culturelles

Le Chef du dicastère présente la nouvelle déléguée culturelle qui prendra ses fonctions officiellement le lendemain de la présente séance de sous-commission. Il présentera lui-même les comptes et les perspectives du Service. Bien que dynamique, la culture locale demeure toujours fragile.

Les comptes ont été bien tenus. 2025 a été marquée par l'avancement de Capitale culturelle. Ainsi, dans l'optique d'une coordination renforcée entre les Services communaux et l'cdcf27, une coordinatrice a été conjointement engagée. Il a par ailleurs été jugé important de soutenir les Schubertiades qui bénéficieront d'une subvention tripartite entre Canton, Ville et l'cdcf27.

Parmi les soutiens exceptionnels, le Conseil communal a décidé de soutenir davantage la soirée d'ouverture de La Plage par un montant supplémentaire de CHF 20'000.- pour favoriser les liens entre culture et économie.

Un autre crédit supplémentaire a été octroyé à l'Association Vivre La Chaux-de-Fonds pour la reprise au pied levé de l'organisation des festivités du 1^{er} août. Le Conseil communal a par ailleurs réitéré sa confiance à cette association pour 2026.

Dans les éléments nouveaux, la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques) est entrée en vigueur, relevant conjointement de l'État et des communes qui, en concertation, permettra de mieux répartir et penser les soutiens.

La marge de manœuvre du Service est moindre, notamment lorsqu'il s'agit de répondre à des jubilés, tels les 30 ans de La Turlutaine (théâtre de marionnettes) ou de Pôle Nord (musique contemporaine) l'an dernier.

Quelques fragilités demeurent, mais la situation actuelle est plutôt rassurante, notamment avec Bikini Test qui a resserré le nombre de ses soirées, dont certaines ont connu un beau succès. Le Service s'attellera aussi à pérenniser les festivals liés aux APS (accords de positionnement stratégique) : Mille Fois le Temps, 1000 Jazz, ou encore À la Fresh.

Selon une information reçue ce jour, l'Assemblée plénière « culture » de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a décidé de soutenir le CCHAR (Centre de création helvétique des arts de la rue) qui bénéficiera d'une aide de CHF

55'000.- par an pour la période pilote 2026-2028. C'est une bonne nouvelle pour cette institution qui valorise un point fort de notre ville que sont les arts de la rue.

Soulignons enfin que la Billetterie se dotera d'un nouveau logiciel identique aux musées, permettant ainsi des synergies au niveau du personnel.

Au sujet des subventions, un commissaire demande quels sont les critères pour la répartition des montants et le choix les bénéficiaires. Les directives relatives aux subventions culturelles – consultables sur le site internet de la Ville – en précisent les modalités. Outre les soutiens historiques, tel le TPR et son pôle de création, le projet doit être en lien avec la Ville et impliquer des artistes locaux. Les soutiens sont divisés par domaine et dépendent aussi des collaborations. Les reprises et tournées sont aujourd'hui encouragées.

Le compte 4240000 "Prestations de services" relève de la Billetterie. Plusieurs spectacles ont fait salle comble, témoignant d'une dynamique positive.

Il est demandé les possibilités de soutien à l'Amuse-Bar en difficulté financière. Bien que le jeu puisse être considéré comme une activité culturelle, l'Amuse-Bar n'est pas une association à but non lucratif, mais bien un acteur privé avec un bail commercial. La discussion est en cours, mais il s'agira de veiller à une égalité de traitement.

Sur l'augmentation des charges à Promenade 10 sur le compte 3160010, il s'agit principalement de l'augmentation du chauffage au gaz naturel.

Quant au dépassement sur le compte 3636042 "Subventions Arts de rue bnl", celui-ci est compensé par un prélèvement au fonds des Arts de la Rue, relevant d'une obligation légale de le faire apparaître ainsi dans les comptes.

Des explications sont demandées sur le compte 3636080 "Subventions organisations – Prêts". Pour les prêts, il s'agit en effet de prêts à taux 0%. Des intérêts sont calculés au taux moyen de la Ville, 1.8%, car il s'agit de subventions indirectes.

Concernant la taxe spectacles, il est relevé par un commissaire qu'une partie des acteur-trice-s culturel-le-s, notamment les plus petites institutions, verraient d'un bon œil sa suppression. Le débat a déjà eu lieu plusieurs fois, mais il lui est répondu que les prix d'entrée s'adaptent aux chauds-de-fonnière-s et que la taxe joue un rôle secondaire de ce point de vue.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

Le directeur présente tout d'abord l'ouvrage de Marianne Gendre Loutsch consacré au manuscrit du Gargantua, trésor de nos collections, sorti en octobre dernier et qui met en lumière le talent d'illustrateur de Charles Humbert.

Le département audiovisuel s'est donné une belle visibilité l'an dernier, notamment avec l'émission Mémoire(s) de Suisse romande, coorganisée avec la RTS, et la mise en valeur des archives lors de l'inauguration de la nouvelle aula des Forges et de l'anniversaire du Lycée.

Ces opérations de valorisation seront toutefois mises en veille en raison de la préparation des collections en vue de leur déménagement dans le futur Centre archives et patrimoine (CAP) qui devrait commencer en automne 2027.

Les projets visant à aller à la rencontre du public sont salués. En ce sens, il est demandé quelles sont les possibilités de travailler avec les personnes âgées. Quelques projets ont eu lieu, comme des ateliers consacrés aux ressources numériques mis en place à la Bibliothèque, en collaboration avec Pro Senectute.

Un commissaire demande la raison de la remarque au compte 3160010 : "report de l'entretien du monte-charge d'un dépôt d'archives externe en location". Un dépôt d'archives, en remplacement de celui de Volta, est loué et comprend un monte-charge, dont l'entretien, à la charge de la ville, sera réalisé en 2026.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Dans les points forts de 2025, le directeur relève le lancement de la butineuse, la nouvelle bibliothèque mobile, lors de la Fête de mai. Ce projet, mené avec la Bibliothèque de la Ville, permet d'être attrayant, de renforcer l'image d'ouverture de nos bibliothèques, et rencontre un beau succès.

À la question de savoir s'il est envisagé de la louer, le directeur répond par la négative : les collaborations avec les autres services de la Ville sont privilégiées. La butineuse est gérée par le Service des espaces publics qui la stocke, l'entretient et la transporte, ce qui nécessite déjà une bonne logistique.

505 / Archives de la Ville

Une page intranet a été créée afin de diffuser des bonnes pratiques en matière d'archives. Elle permet de renforcer les liens avec les services, même si actuellement les Archives de la Ville limitent leurs tâches d'accompagnement en raison du futur déménagement au CAP.

La construction du bâtiment avance conformément à la planification. Jusqu'à présent, l'essentiel du travail a porté sur du démontage et du renforcement de l'existant. Le déménagement est prévu à l'automne 2027. Enfin, la bonne collaboration avec l'État sur ce projet est relevée.

Le dépôt d'archives situé à l'Hôtel de Ville a dû être déplacé au collège des Endroits en raison des futurs travaux dans le bâtiment, ce qui a nécessité un engagement important des équipes.

510 / Services généraux des musées

Peu de choses sont à relever au niveau des comptes. En revanche, l'engagement du responsable dans de nombreux dossiers transversaux est mentionné, notamment sur le chantier du Parc des musées.

La seule question sur ce centre concerne le compte 3321010 "Amort. non planifiés, immo. Incorporables". Il s'agit de l'amortissement d'une étude encore en cours pour le remplacement d'un dépôt centralisé.

511 515 / MUZOO

L'année 2025 a surtout été marquée par l'attribution du Prix Meyvaert pour la durabilité environnementale. Grâce à cette magnifique reconnaissance, le retentissement médiatique a été important et a conduit à une fréquentation record (zoo 195'000 / musée et vivarium près de 60'000) qui fait de Muzoo le premier site touristique « fermé » du canton.

Les résultats de la cafétéria tout comme de la boutique ont été en hausse avec un taux de marge brute cumulé s'élevant à un peu plus de 49%. Un commissaire apprécie la séparation des recettes entre cafétéria et boutique.

Les chiffres cafétéria et boutique sont salués par un commissaire alors que la viabilité du projet initial soulevait des craintes. Dès lors, au vu de ces bons résultats, il demande si le Canton ne serait pas disposé à soutenir Muzoo. Des démarches ont été entreprises auprès du Canton pour obtenir une augmentation de la subvention à la station de soins, mais seul un montant de CHF 2'500.- supplémentaire a été obtenu. Cette aide appréciable reste

toutefois bien en deçà des besoins réels. S'il existe une obligation légale pour les rapaces, il n'y en a pas pour les autres espèces. Pour le secteur muséal, la question mériterait d'être relancée. Des collaborations ponctuelles et scientifiques sont mises en place avec l'UniNE, mais sans moyens financiers mis à disposition.

Un commissaire s'enquiert des problèmes de chauffage dans le bâtiment de l'écurie nord. Le chauffage à distance pourrait être une solution, mais pas réalisable à court terme.

Suite à la question abordée lors d'une précédente sous-commission, le sujet des récoltes de denrées alimentaires invendues pour le nourrissage des animaux est toujours suivi de près par la responsable du secteur zoologique.

Concernant les réaménagements en cours, l'ancien enclos des ours est maintenant démonté et la construction de l'abri des mouflons est attendue.

Au sujet de la fontaine ludique, la saison 2025 s'est avérée difficile avec des solutions techniques insatisfaisantes et un partage des responsabilités peu concluant. Un travail en collaboration avec le SEP, le Service des sports et le SCAV a été mené pour trouver des solutions. Une reprise de responsabilités du suivi opérationnel quotidien sera assuré par du personnel de Muzoo, en espérant que 2026 permette d'asseoir cette nouvelle organisation.

Il est demandé des précisions suite à la pollution au plomb du stand de tir à proximité. C'est surtout sur la partie haute que des soucis ont été relevés. La zone en question s'arrête avant Muzoo et des analyses ont montré que la pollution n'est pas descendue.

Un commissaire s'inquiète du nombre conséquent d'arrêts maladie et d'absences. La situation au sein du secteur zoologique s'est stabilisée et les problématiques d'effectifs ont trouvé réponse grâce à l'appui du Conseil communal et du Service des Ressources humaines. Quant au secteur muséal, le directeur estime que la dotation n'est pas suffisante pour une exploitation complète et il craint l'essoufflement des équipes.

512 / Musée d'histoire (MH)

Le résultat global des comptes indique un léger excédent. La raison des quelques variations est indiquée dans la remarque liminaire. En effet, l'année 2025 a été particulière compte tenu de la fermeture dès la fin du mois d'avril. Les quelques comptes en dépassement ont pu être compensés.

Le musée a dû être vidé de tous ses objets, l'administration a déménagé à l'Ancien manège et un dépôt contenant des collections papier situé à l'Hôtel de Ville a dû être libéré. Parallèlement, l'équipe a travaillé sur la nouvelle exposition de référence qui sera proposée au musée dès sa réouverture, agendée le 29 août 2026.

Les travaux avancent selon le calendrier. Concernant plus particulièrement le Café, il s'agira encore de lui trouver un nom et de recruter un-e gérant-e.

Le Chef de dicastère souligne tout le travail réalisé, relevant également la complexité d'un suivi de chantier et la nécessité de composer avec divers problèmes et imprévus.

Un commissaire demande la signification de l'acronyme NTC dans les remarques. Il s'agit des recettes relatives à la Neuchâtel Tourist Card.

C'est avec intérêt qu'un commissaire s'intéresse aux choix faits par le musée en matière de durabilité. Il y a tout d'abord eu un effort sur les prestations informatiques qui a permis de réduire la voilure en termes de dispositifs digitaux, mais aussi d'avoir un effet positif sur la consommation énergétique. Par ailleurs, les projets sont prioritairement réalisés avec des matériaux existants, par exemple en recyclant le mobilier. Enfin, le musée cherche à acquérir des structures tubulaires qu'il est possible de recomposer pour chaque exposition temporaire. Le musée s'investit fortement à respecter les ODD (objectifs de développement durable).

Des éclaircissements sont demandés sur le compte 3120010 "Électricité-Eau-Gaz". Des hausses plus importantes avaient été projetées suite à l'envolée des coûts. Les mêmes projections ont été faites pour toutes les institutions, qui se sont avérées finalement surestimées. Quelques économies sont aussi en lien avec la fermeture.

Sur le poste 3144003 "Entretien bâtiments - Contrats", le conservateur précise que le prestataire n'a pas pu réaliser le contrôle habituel pour l'entretien de la porte coulissante à l'entrée, ce qui explique la réduction.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur relève une certaine prudence dans la programmation 2025 en raison de la fermeture complète dès le 3 novembre pour les besoins du chantier.

Le musée a profité de cette opportunité pour s'exporter hors les murs et au-delà des frontières. Ces activités se traduisent par des recettes supérieures dans les prestations de services. À terme, une ressource spécifique –

régiſseur-euse d'œuvres – serait précieuse ; sa rémunération pourrait être couverte par la valorisation de ses prestations.

Deux nouvelles très réjouissantes ont ponctué l'année : la prolongation de la subvention de la Confédération jusqu'en 2030, à raison de CHF 150'000.- par an d'une part, et, d'autre part, une subvention supplémentaire unique au titre de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de CHF 40'000.- pour un projet de podcasts qui sera initié, en 2026, en collaboration avec l'Association Recherche Ethnologie Cinéma.

Durant la fermeture, tout le personnel a pu être réaffecté. Cette fermeture a aussi été l'occasion d'implémenter le nouveau système de billetterie Secutix, de faire de l'archivage et d'intensifier la médiation hors les murs et dans les écoles, ce qui est salué.

Le compte 4240034 "Entrées" a été budgétisé avec prudence, mais malgré deux mois de fermeture, 33'634 visiteur-euse-s ont été totalisé-e-s, dont 21'058 entrées payantes.

En outre 1'368 personnes, principalement enfants et adolescents, ont participé aux ateliers pédagogiques proposés, dont 834 au sein du MIH et 534 hors les murs.

Le musée rouvrira ses portes au public le 10 avril avec un espace d'accueil totalement réaménagé. Les nouvelles acquisitions 2025 seront présentées dès le 6 mai, ainsi que le quatrième volet des expositions dédiées à la collection Sandoz sur le thème de la musique. Enfin, dès le 20 juin, une exposition multi-sites sur l'Observatoire cantonal verra le jour dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle.

Il est demandé quelles sont les problématiques et nuisances relatives aux travaux. Des nuisances sonores et des vibrations sont relevées par le conservateur. Les objets suspendus dans les vitrines ont dû être sortis pour éviter les effets de vibration. Une attention particulière devra être portée à la période où la toiture ne comprendra pas encore de nouvelle étanchéité.

Un commissaire demande la distinction entre le compte 3105110 "Frais de réception refacturés" (en diminution) et le compte 3130043 "Frais de réception" (en augmentation). La différence se retrouve dans les "Remboursements de tiers". La salle Erni n'a plus pu être louée en journée depuis mai 2025. À noter encore que le Prix Gaïa ou la Bourse ont eu lieu avant la fermeture.

Concernant les partenariats avec les entreprises horlogères pour proposer des billets dégriffés à leurs employé-e-s, il existe différents modèles, à savoir

un partenariat avec certaines marques pour un tarif réduit ou alors des contreparties en cas d'exposition temporaire si une entreprise y est pleinement impliquée. Il y a en revanche peu de retours.

Quant au soutien cantonal, il n'y a pas eu de nouveau contact malgré la réponse insatisfaisante reçue.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Les comptes ont été bien tenus et s'avèrent être largement en-dessous du budget. En revanche, 2025 ayant été une année particulière à différents égards, il ne s'agit donc pas d'une année de référence. Par volonté de ménager les équipes, la durée des expositions a été rallongée. Certaines années en comptent trois et d'autres deux, comme cela a été le cas en 2025. Certains frais sont de fait amoindris, d'autant que la Samba (Société des amis du Musée des beaux-arts) a pris en charge certains coûts relatifs à la Biennale, tels que les affiches ou encore le catalogue d'exposition.

Il y a par ailleurs eu plusieurs départs qui ont impliqué des périodes de vacances. Ces économies ne sont toutefois pas amenées à être reconduites. Les postes sont désormais repourvus et les activités ont repris.

Ce resserrement des activités s'est traduit par une légère baisse au niveau de la fréquentation : 10'934 visiteurs en 2025 vs 12'457 en 2024. À noter que la Biennale draine un public local sans carte professionnelle ou spécifique, à l'inverse d'expositions plus pointues.

Le conservateur indique que le compte "Acquisitions objets patrimoine culturel" a pu être réintégré depuis peu dans les comptes. Le dépassement s'explique par l'achat de la dernière œuvre de L'Eplattenier par le musée, mais intégralement remboursée par une mécène privée.

S'agissant des frais de réception, un commissaire s'étonne de voir des charges plus élevées qu'en 2024 alors que le conservateur a indiqué la tenue de seulement deux vernissages. Une attention particulière est certes portée aux produits locaux, donc plus coûteux, lors des vernissages, mais ce compte englobe également le logement d'artistes ou de galeristes.

Au sujet du compte "Sponsoring et mécénat", un commissaire suppose que rien n'est budgété en l'absence de garantie alors que chaque année, les comptes indiquent des rentrées. Effectivement, les montants ne sont jamais acquis et le travail de recherche de fonds est à recommencer chaque année. Le conservateur précise encore que le sponsoring découle de contacts avec

des entreprises qui obtiennent de la visibilité en contrepartie, alors que le mécénat concerne de la donation désintéressée.

Suite à une question relative à la situation du Musée des beaux-arts du Locle, le conservateur indique que le processus de recrutement pour le poste de conservateur-trice est en cours. La collaboration a été excellente durant les quatre dernières années avec la conservatrice démissionnaire et il espère que cela se poursuivra.

560 / Cultes

Le responsable des cultes rappelle que, depuis la séparation de l'Église et de l'État, la Ville est tenue par un concordat qui fixe les devoirs de la Commune en termes de prestations et d'indemnités.

Sur les trois lignes des comptes, deux sont déterminées par ce concordat, ce qui induit que les comptes se ressemblent d'année en année. La différence porte sur la conciergerie assumée par l'équipe volante du Service des bâtiments et du logement. À compter de cette année, les quelques CHF 12'000.- n'apparaîtront plus puisqu'une personne dédiée à cette tâche à un taux de 7% sera imputée différemment.

Les négociations se poursuivent pour la cession du Grand Temple avec une volonté pour le Conseil communal de clarifier le rôle de la Ville, notamment sa responsabilité dans la gestion de ce patrimoine historique. Plusieurs variantes ont été transmises à l'EREN : soit la Ville achète le Grand Temple et le gère comme une salle communale, soit la Ville s'occupe du lieu et l'EREN le loue. À terme, le Temple Farel pourrait aussi devenir une salle en lien avec les besoins du collège Numa Droz et des associations locales.

Quasiment toutes les communautés historiques sont en baisse de pratiquant-e-s et toutes se montrent inquiètes de la gestion coûteuse de leurs bâtiments.

Dans cette période actuellement sensible, des visites des principaux lieux de cultes ont été organisées dans l'objectif de promouvoir des moments de compréhension mutuelle. C'est à la fois une découverte pour la majorité des participant-e-s et une initiative positive à saluer.

Le rapporteur de la sous-commission
Grégory Rochat